



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 03 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois février à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle la Grange du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alexandre TOUZET, Maire.

Etaient présents : CELLIER Pierre-Henri, FORTUNEL Bernard, FUHRMANN Frédéric, LECOMTE Valérie, LEMPEREUR Catherine, MASSELIS Philippe, SALAUN Claire, YANNOU Micheline, DE MAGALHAES Diane, TOUZET Alexandre

Absents excusés ayant donné pouvoir : BOUDON Patrick donne pouvoir à MASSELIS Philippe, POINT Sylvaine donne pouvoir à LEMPEREUR Catherine et MAITRE Mireille donne pouvoir à LECOMTE Valérie

Absents : IVARS William, MENDES LANCA Diego,

Le quorum étant atteint, Catherine LEMPEREUR est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

I – Approbation du Conseil Municipal du 16 janvier 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal du 16 janvier 2023,

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Monsieur Alexandre TOUZET,

Après en avoir délibéré,

- VALIDE le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 janvier 2023 à l'exception de la délibération "Acquisition des parcelles B 1325 et 1330", Monsieur Frédéric FUHRMANN, demande de retirer la phrase suivante :

“Demande à la CCEJR de bien vouloir établir une veille sur l'éventuelle mise en vente des parcelles section B n°1325 et n°1330 que la commune pourrait préempter.”

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération

II – Instauration obligatoire d'un référent déontologue des élus locaux

Ce point est examiné lors la séance du conseil municipal.
Il est convenu de rechercher les profils adaptés.

III – 3. Désignation d'un délégué(e) titulaire et d'un délégué(e) suppléant qui représentera la commune de Saint-Yon au sein du comité syndical d'Essonne Numérique

Après en avoir délibéré, Mr MASSELIS Philippe est élu à l'unanimité délégué titulaire et Mr FUHRMANN Frédéric est élu à l'unanimité délégué suppléant.

IV – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2023 – Appels à projets

Considérant la volonté de la commune de créer un espace de lecture, d'activités et de jeux dans le cadre scolaire et périscolaire,

Considérant les travaux déjà réalisés (toiture, bibliothèque scolaire, restructuration de la cour, salle des enseignantes, rangements,...),

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Demande une subvention à l'Etat au titre de la DETR pour engager ces travaux à hauteur de 101 098,69 € HT

Dit que ces travaux seront engagés et financés selon le tableau annexé.

Plan de financement et de réalisation

Dépenses	Coût HT	DETR sollicitée 50% du coût HT	Part communal 50% du coût HT et de l'intégralité de la TVA	Date des travaux	Date de l'engagement de la dépense
second œuvre	58 205,77	29 102,89	40 744,04	3ème trimestre	3ème et 4ème trimestres
livres	32 500,00	16 250,00	22 750,00	3ème trimestre	3ème et 4ème trimestres
meubles	10 392,92	5 196,46	7 275,04	3ème trimestre	3ème et 4ème trimestres

Note explicative

L'école de Saint-Yon s'inscrit dans le cadre d'un regroupement pédagogique réunissant les villages de Mauchamps, Saint-Sulpice-de-Favières et Saint-Yon. Un bâtiment scolaire abandonné peut être réhabilité et équipé pour qualifier les activités proposées aux enfants.

Objet de l'opération

L'opération vise à créer un espace de lecture, d'activités et de jeux dans le cadre scolaire et périscolaire.

Les objectifs poursuivis

- Créer un autre espace de lecture dédié notamment à la BD afin de compléter une bibliothèque scolaire étroite et renforcer l'incitation à la lecture,
- Favoriser le travail en demi-groupe dans le cadre scolaire,
- Qualifier le temps des récréations scolaires notamment lors de la pause méridienne (qui donne lieu à quelques comportements asociaux d'enfants),
- Offrir à l'accueil périscolaire un espace d'activités supplémentaire,
- Rénover un bâtiment inutilisé pour le réaffecter à un service public,
- Approfondir le partenariat avec les deux librairies locales (Egly et Arpajon).

Durée

- Les travaux doivent se dérouler jusqu'à novembre 2023.
- L'achat des meubles et du fonds documentaire est prévu pour décembre 2023.
- L'usage ultérieur de la bibliothèque est illimité dans le temps.

Coût prévisionnel

- Le coût prévisionnel est de 101 098,69€

Plan de financement et de réalisation

Dépenses	Coût HT	DETR sollicitée 50% du coût HT	Part communal 50% du coût HT et de l'intégralité de la TVA	Date des travaux	Date de l'engagement de la dépense
peinture - faux-plafond - sol - isolation - placo	36 690,08	18 345,04	25 683,06	3ème trimestre	3ème et 4ème trimestres
électricité	6 340,00	3 170,00	4 438,00	3ème trimestre	3ème et 4ème trimestres
chauffage	4 062,51	2 031,26	2 843,76	3ème trimestre	3ème et 4ème trimestres
bibliothèque bois	10 806,00	5 403,00	7 564,20	3ème trimestre	3ème et 4ème trimestres
extincteurs	307,18	153,59	215,03	3ème trimestre	3ème et 4ème trimestres
livres	32 500,00	16 250,00	22 750,00	3ème trimestre	3ème et 4ème trimestres
chaises	223,88	111,94	156,72	3ème trimestre	3ème et 4ème trimestres
table resto	276,56	138,28	193,59	3ème trimestre	3ème et 4ème trimestres
télévision	1 999,00	999,50	1 399,30	3ème trimestre	3ème et 4ème trimestres
table écolier	2 523,45	1 261,73	1 766,42	3ème trimestre	3ème et 4ème trimestres
armoire scolaire haute	1 115,57	557,79	780,90	3ème trimestre	3ème et 4ème trimestres
armoire scolaire à portes coulissantes	757,05	378,53	529,94	3ème trimestre	3ème et 4ème trimestres
vidéoprojecteur	499,00	249,50	349,30	3ème trimestre	3ème et 4ème trimestres
bibliothèque ouverte une étagère	169,75	84,88	118,83	3ème trimestre	3ème et 4ème trimestres
chaise primaire réglable	1 425,30	712,65	997,71	3ème trimestre	3ème et 4ème trimestres
tableau scolaire gamme HPE	782,07	391,04	547,45	3ème trimestre	3ème et 4ème trimestres
chaise bureau	132,75	66,38	92,93	3ème trimestre	3ème et 4ème trimestres
bureau professeur	488,54	244,27	341,98	3ème trimestre	3ème et 4ème trimestres

Devis détaillé des travaux

Voir pièces jointes

Attestation de non-commencement de l'opération

Voir pièces jointes

Document attestant la situation juridique de l'immeuble

Voir pièce jointe

Plan de masse

Voir pièce jointe

Programme détaillé des travaux

Voir pièces jointes

V – Délibération de principe concernant les parcelles 326 (crèche) et 1711/1713

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'acquisition de ces parcelles pour une valeur globale de 120 000 €.

VI – Calendrier des manifestations 2023

AGENDA 2023	DATE	HEURE
GALETTE DES AINES	28 JANVIER 23	16 H
EXPO FERROVIERE	26 FEVRIER	9H / 17H
CARNAVAL/CHASSE AUX OEUFS	18 MARS 23	14 H
BOURSE PUERICULTURE (demande des parents d'élèves)	8 AVRIL. 23	JOURNEE
REUNION PUBLIQUE	?????	
NETTOYAGE DE PRINTEMPS.	SEPTEMBRE	10 H
CEREMONIE 8 MAI	MAUCHAMPS	
PIQUE NIQUE	13 JUILLET	19 H
DEJEUNER AINES	24 SEPTEMBRE	12H
OCTOBRE ROSE	15 OCTOBRE	10H

AGENDA 2023	DATE	HEURE
EXPO PHOTOS	WEEK END DU 11 NOVEMBRE	
CEREMONIE 11 NOVEMBRE	SAINT YON	12H
LE BEAUJOLAIS	18 NOVEMBRE	19 H
MARCHE DE NOEL/ARTISANS LOCAUX	1er DECEMBRE	16 H
ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS /DIPLOMES ET NAISSANCES	????	

Questions diverses :

- Rapport d'activité de la CCEJR 2022

Présentation de l'activité périscolaire, maintien à domicile, instruction des sols et police municipale sur l'année 2021 pour la commune de Saint-Yon.

- Point présenté par M. Fuhrmann

M.FUHRMANN nous indique qu'une sépulture (section 3 n°19) présente un danger pour les visiteurs car les plaques de béton qui la ferment sont fissurées et risquent de céder sous le poids d'une personne. En outre ce caveau étant vide et ayant fait l'objet d'un MEPA en 2007, peut être repris et conservé par la commune moyennant la réfection de la semelle et la pose de deux couvre caveau neufs. Le devis établi par Les Granits Floury se monte à 600€ pour ces travaux.

La séance est levée à 22h30